

PROJET ASSOCIATIF RNF À HORIZON 2030

Document de travail mis à consultation des membres de RNF réunis en AG le 6 avril 2018

Ce document résulte d'un travail mené par le Conseil d'Administration de RNF entre octobre 2017 et mars 2018 dans le but de formuler le projet de l'association Réserves Naturelles de France sur la prochaine décennie.

Ce projet a été construit en prenant en compte les recommandations de l'évaluation rétrospective du plan stratégique précédent (2011-2016) menée entre octobre et décembre 2017 par un consortium indépendant et au cours de laquelle les membres et les partenaires ont été consultés. Les conclusions de cette évaluation ont permis de préciser les valeurs et les ambitions qui, aujourd'hui, fondent le projet associatif de RNF et de ses membres.



La réflexion s'est également attachée à comprendre les grandes tendances susceptibles d'influencer à horizon 2030 la pertinence et l'efficacité de son action. A cet égard, trois grandes thématiques ont été retenues et sont exposées ci-après : (i) les tendances affectant la qualité ou l'intégrité des patrimoines naturels qui constituent des leviers indispensables pour penser une protection efficace du patrimoine naturel des réserves naturelles (ii) l'évolution des équilibres institutionnels en matière d'aménagement des territoires et d'orientation des politiques de protection de la nature, source de nouveaux projets de territoires intégrant à leur juste place la nature et les espaces naturels protégés et enfin (iii) les mutations sociologiques ou technologiques qui affecteront, positivement ou négativement, les relations des citoyens et des usagers à la nature et aux espaces naturels.

Ce document reste à ce stade un document de travail. Il constitue une première proposition qui sera présentée en Assemblée Générale de RNF le 6 avril 2018. Il a vocation à évoluer en fonction du débat qui se tiendra à cette occasion, ainsi qu'aux commentaires des membres de RNF qui seront transmis pendant une période de consultation d'un mois après l'AG selon un processus qui sera précisé ultérieurement.

Le projet associatif doit également être lu en lien avec l'important travail mené par l'ensemble des Commissions pour définir leur feuille de route stratégique à 10 ans. Ces feuilles de route constitueront la déclinaison opérationnelle du projet associatif, ce qui suppose ainsi un effort de mise en cohérence et d'articulation de ces deux niveaux d'orientations. Le second semestre 2018 sera ainsi consacré à cette tâche, l'ensemble des documents devant être finalisé pour la fin de l'année.

Bonne lecture à tous,

Le Conseil d'Administration



ENJEUX PROSPECTIFS

Se projeter à horizon 2030 positionne le projet associatif de Réserves Naturelles de France vis-à-vis des grandes évolutions anticipées de la prochaine décennie, tant en ce qui concerne les milieux naturels et le patrimoine remarquable, dont la protection pérenne est au cœur de la mission du réseau RNF, que vis-à-vis des territoires au sein duquel évolueront ces milieux que ce soit sur le plan institutionnel, économique ou sociétal. **L'enjeu de cet exercice est d'identifier les bons leviers pour une action de protection qui reste pertinente et efficace face aux évolutions du contexte qui la conditionne.**

Des milieux naturels soumis à des pressions croissantes et contraints sur des espaces de plus en plus petits et fractionnés

La prochaine décennie est, du point de vue de l'évolution des milieux naturels, placée sous le signe d'une très forte incertitude.

Quels que soient les scénarii, il existe un consensus scientifique clair sur le fait que la Terre est entrée dans une période de transition climatique accélérée liée à l'ampleur des impacts de l'activité humaine sur ses grands équilibres. Tous les facteurs qui régissent le vivant et ses interactions avec la géosphère sont aujourd'hui susceptibles d'évoluer selon des trajectoires et des rythmes potentiellement asynchrones et à ce jour très mal connus.

L'urbanisation et la fragmentation des espaces et l'artificialisation des sols (60.000 ha d'espaces naturels disparaissent annuellement) fragilisent l'intégrité des continuités écologiques et l'intégrité des chaînes trophiques. Elles se conjuguent à une exploitation accélérée des ressources biologiques et géologiques, à une intensification des usages liée aux facteurs démographiques et sociologiques (sports de nature notamment) ainsi qu'à des pollutions nouvelles qu'elles soient lumineuses, sonores ou chimiques.

Face à ces risques avérés, les nombreuses innovations relatives aux technologies d'observation du vivant représentent un atout qui conforte l'effort de connaissance.

La gouvernance du secteur biodiversité connaît une profonde mutation, marquée par (i) un retrait progressif de l'Etat au profit des collectivités et acteurs territoriaux, (ii) le recul des approches réglementaires devant des outils contractuels et (iii) la progression de l'intégration de l'enjeu nature dans les politiques sectorielles ou d'aménagement.

Sur la durée du plan stratégique RNF 2011-2016, le cadre conceptuel et institutionnel (objectifs, institutions et compétences) de mise en œuvre des politiques publiques en matière de patrimoines naturels a été bouleversé sous l'effet cumulatif de différentes lois : La loi Grenelle II¹, la loi biodiversité², les lois MAPTAM³ et NOTRe⁴.

Parce qu'elles ouvrent des espaces d'initiatives à l'ensemble des acteurs, publics comme privés, organisations comme individus, les évolutions en cours suscitent également une multitude d'innovations qui redessinent les liens des citoyens à leurs territoires au travers de nouvelles formes d'échanges et de coopération. Celles-ci témoignent d'une demande forte pour des modes de vies plus ajustés au rythme de la nature et respectueux de ses fragilités. Fortes de leurs richesses patrimoniales, de leurs connaissances et de leurs expériences en matière d'éducation et de sensibilisation, les Réserves naturelles peuvent trouver leur juste place au sein de cette économie sociale et solidaire aux côtés des autres réseaux d'espaces protégés.

Les mutations sociétales questionnent le rapport des Hommes à la nature

Plus urbains, plus sédentaires, équipés de technologies qui offrent des expériences virtuelles de plus en plus réalistes sans contact avec les paysages contemplés, les citoyens de demain verront leur expérience direct de la Nature évoluer, probablement s'amenuiser et se raréfier alors même que les besoins du lien à la nature comme espace de bien-être et de ressourcement sont de plus en plus forts.



1 Loi « Grenelle II » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

2 Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

3 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

4 Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République



Un réseau de professionnels engagés et solidaires, porteur de valeurs fortes et partagées

RNF reste avant tout un réseau de professionnels, où la reconnaissance et le partage sont ceux de la compétence et de la connaissance. Un réseau où l'initiative individuelle est permise et valorisée, où l'innovation est possible. Un réseau fort par le soutien apporté à ses membres, le compagnonnage entre pairs, animé d'un esprit de service, de convivialité, d'enthousiasme et d'esprit engagé en faveur de la nature.

Ce réseau se veut garant de l'existence et du portage d'un outil réglementaire fort pour la nature, la Réserve naturelle, où la connaissance et la recherche d'excellence fonde la gestion conservatoire du patrimoine naturel.

Ce réseau est aujourd'hui diversifié, avec un panel d'organismes gestionnaires aux profils et aux motivations variés⁶, porteurs d'approches de gestion et de contribution au réseau moins homogènes.

Ces différences sont autant d'atouts pour RNF et le réseau qu'elle anime, dans une certaine mesure, revêt une dimension inter-réseaux.

Un acteur de référence en matière de connaissance et d'appui à la gestion

RNF est reconnu par ses pairs pour son expertise naturaliste et sa capacité à structurer et déployer des outils de connaissance fondés sur des approches scientifiques. RNF est également reconnu pour son engagement fort en faveur de la qualité et du respect des fondamentaux de la gestion⁷, toutefois l'association ne va pas jusqu'à mesurer la réalité du respect de ces fondamentaux au sein du réseau.

Un réseau de sites encore émergent

Au nombre de plus de 340, les Réserves naturelles sont un des piliers de la protection de la nature en France. Elles sont unanimement considérées comme représentatives

de la diversité des patrimoines (biologique, géologique), engagées dans des processus de gestion qui capitalisent sur les avancées scientifiques (écologie fonctionnelle par exemple) et qui essaient d'anticiper les grands changements à venir (impacts du changement climatique notamment). Néanmoins elles peinent à être perçues aux différentes échelles (internationale, nationale, régionale, locale), comme un réseau de sites conçu de manière cohérente pour répondre (à sa mesure), aux enjeux de protection de la nature.

Un acteur institutionnel reconnu au niveau national, émergent au niveau régional

RNF est désormais un acteur national des politiques de protection de la nature. L'association est notamment présente dans toutes les instances biodiversité et oeuvre, avec ses homologues têtes de réseau, à l'émergence et à la dynamique de politiques concertées.

Au niveau régional, RNF a amorcé une mutation, complétant son rôle d'accompagnement technique auprès des Régions et des gestionnaires de RNR par une représentation institutionnelle visant à faire valoir les Réserves naturelles en tant qu'éléments essentiels des stratégies régionales de protection des ressources naturelles et d'aménagement des territoires (SRADDET, SRB, stratégies eau...).



6 Associations locales, régionales, nationales, les CEN, les PNR, les Parcs Nationaux, les collectivités territoriales, les syndicats mixtes

7 Un gestionnaire, un comité consultatif, un plan de gestion, un comité scientifique.



LA VISION⁸ DE RNF À L'HORIZON 2030

Le réseau des Réserves naturelles et des Espaces naturels protégés est renforcé et connecté pour répondre à l'urgence des défis environnementaux et sociétaux que sont :

- l'érosion de la biodiversité et du patrimoine géologique,
- les impacts du changement climatique,
- l'artificialisation et le mitage croissants des espaces naturels,
- la surexploitation des ressources et les mutations technologiques et sociétales en cours...

Les Réserves naturelles sont les pierres angulaires de ce réseau d'espaces protégés révélateurs des richesses, de la beauté et de la diversité des patrimoines naturels métropolitains et ultramarins.

Les Espaces naturels protégés constituent le cœur de la trame paysagère et écologique résiliente au sein de laquelle s'intègrent les espaces urbanisés et aménagés : ainsi, un Espace naturel protégé est accessible à toute personne à moins de 20 minutes de son domicile, il contribue à son bien-être, sa santé et sa sensibilisation à la valeur inestimable de la nature.

Les citoyens et les décideurs publics en sont fiers, ils s'y impliquent et cette ambition partagée se traduit par des moyens [financiers et humains] suffisants affectés aux espaces naturels.

Aux échelles nationales comme internationales, ce réseau participe activement au développement d'un « bonheur naturel brut » par la transformation des territoires vers un nouveau modèle sociétal fondé sur la solidarité, les biens communs et l'économie équitable.

8 La vision exprime un futur désiré, une ambition, un élan – elle suscite idéalement une adhésion interne & externe au projet



Figure 1 : Les mots clefs de la vision RNF



LA MISSION⁹ DE RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

L'association RNF est un réseau de professionnels, d'organismes et d'acteurs de la gestion et de la valorisation des réserves naturelles, et, plus largement des espaces naturels protégés, rassemblés pour une action individuelle et collective plus efficace en faveur de la préservation de la nature. Sa première richesse réside dans cette communauté humaine engagée qui, depuis quarante ans, partage ses talents, ses valeurs d'amitié et de compagnonnage ainsi que son énergie créative. Elle s'attache à la préserver.

RNF anime et développe un réseau en extension de plus de 340 réserves naturelles en métropole et en outre-mer et construit les outils, méthodes et compétences nécessaires à la connaissance et la gestion de plus en plus efficace des patrimoines ainsi protégés. Elle travaille dans un esprit de coopération ; d'enrichissement mutuel et de partenariat, en

particulier avec l'AFB, les Ministères, les Régions et les autres réseaux ENP.

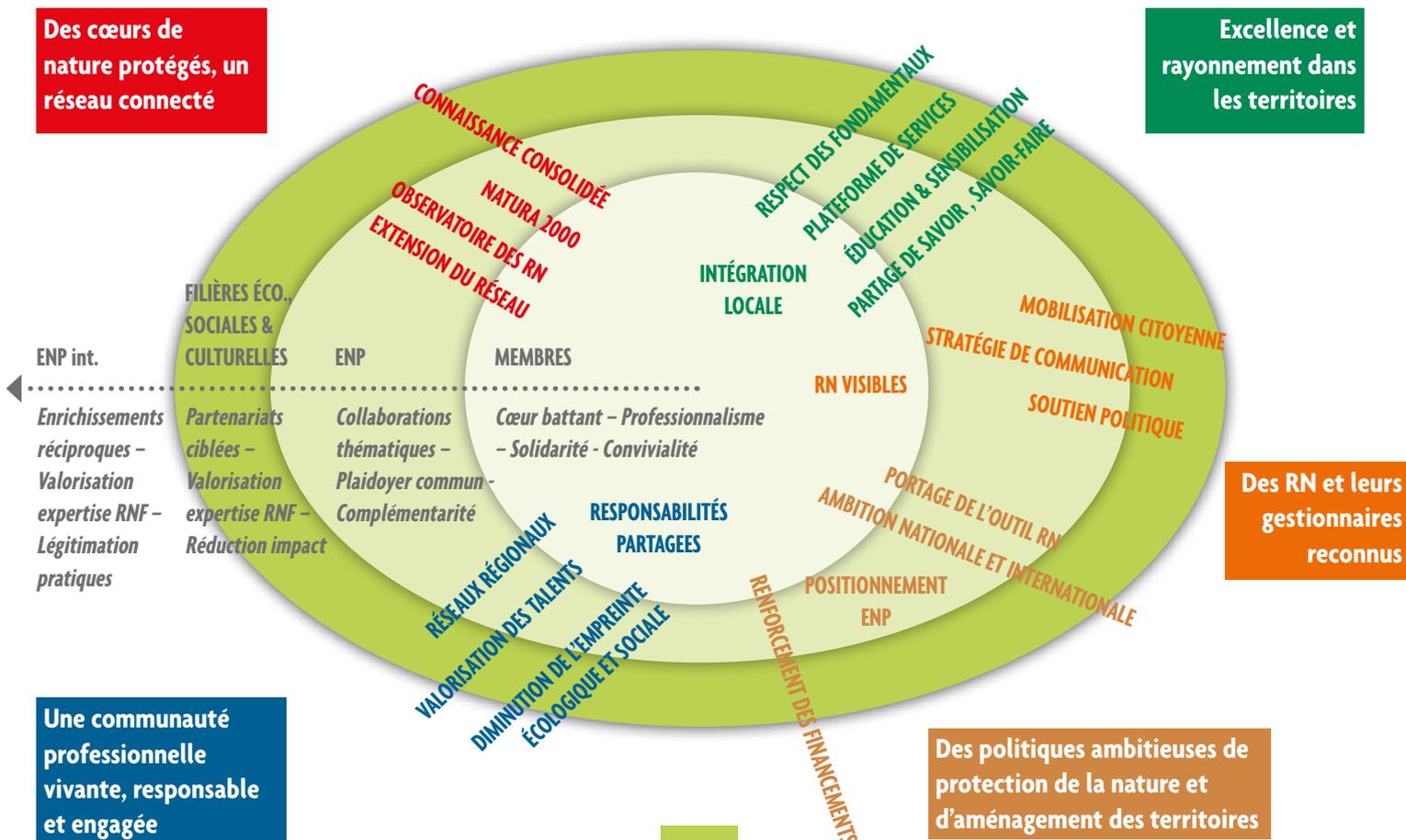
RNF entend conforter cette dynamique et innover au service de ses membres, selon trois ambitions structurantes : (i) le déploiement d'un réseau de réserves naturelles qui réponde aux défis de la dégradation accélérée de la nature sous l'effet conjoint du changement climatique et des mutations sociétales en cours (ii) l'amélioration continue des connaissances et des pratiques métier nécessaires à la gestion efficace et adaptative des patrimoines protégés au sein et hors des réserves naturelles et la sensibilisation de tous à la valeur inestimable qu'ils représentent pour les sociétés (iii) la contribution du réseau des réserves naturelles à l'émergence de solutions économiques, sociétales et culturelles pour des territoires vivants, solidaires et résilients face aux changements locaux et globaux.

Régulièrement sollicitée hors de ses réserves pour les expertises et les savoirs faire de ses membres, RNF ambitionne aujourd'hui d'élargir le périmètre de son action en convergence avec les autres réseaux d'espaces protégés. Elle contribuera ainsi, là où les enjeux lui semblent prioritaires, à améliorer les pratiques des filières publiques et privées qui impactent les milieux naturels, en particulier, toutes celles dont l'activité repose sur l'exploitation des ressources et des espaces naturels.

⁹ La mission correspond au périmètre de compétence de l'organisation concernée. Elle exprime sa « raison d'être », son engagement de résultat

Représentation schématique de la mission du périmètre de la mission de RNF à l'horizon 2030

Ce schéma sera expliciter en séance plénière de l'AG du 6 avril 2018



AXES STRATÉGIQUES ET ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

AXE 1 – PROTÉGER LES COEURS DE NATURE ET BÂTIR UN RESEAU CONNECTE

Face aux changements climatiques et à la dégradation accélérée de la trame verte et bleue, RNF entend agir pour protéger en Métropole et en Outre-mer, partout où les enjeux sont les plus stratégiques, un réseau d'espaces représentatifs de la diversité des patrimoines biologiques et géologiques, ordinaires ou remarquables, et connectés entre eux. Un tel réseau suppose une bonne articulation entre les différents espaces protégés – Parcs nationaux et naturels régionaux, sites des CEN, espaces Natura 2000, ENS et autres – ainsi qu'une coopération entre les gestionnaires de ces espaces et l'ensemble des acteurs territoriaux qui influencent l'aménagement et les usages consentis sur les espaces naturels non protégés.

- OO 1.1 : Capitaliser une connaissance consolidée des « territoires réserves »
- OO 1.2 : Rendre opérationnels l'Observatoire des RN et le Système d'information des RN comme éléments du SINP
- OO 1.3 : Etendre le réseau RN sur les zones à enjeux de conservation prioritaire – 500 RN en 2030
- OO 1.4 : Renforcer la contribution des espaces périphériques à la qualité des patrimoines protégés des RN
- OO 1.5 : dynamiser le réseau Natura 2000 par un pilotage conjoint avec FNPFRF & FCEN...



AXE 2 – RN 2.0. PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LE RAYONNEMENT DANS LES TERRITOIRES

L'objectif d'excellence et d'exemplarité de la gestion conservatoire dans toutes les RN, dans un esprit d'ouverture aux territoires et à leurs habitants, est un principe fort porté par RNF. L'association aide les gestionnaires à le mettre en pratique, en permettant le renforcement de leurs compétences, l'émergence de méthodes et de référentiels communs, et en favorisant une dynamique de partage et d'enrichissement mutuel. Les principes et les compétences ainsi développés ont vocation à bénéficier à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels, qu'ils soient protégés ou non, nationaux (aux différentes échelles du territoire) ou internationaux.

- OO 2.1 : Garantir le respect des fondamentaux de l'outil RN
- OO 2.2 : Être plateforme de service et de ressources pour les membres
- OO 2.3 : Créer et mettre en oeuvre une offre de professionnalisation
- OO 2.4 : Faire reconnaître le réseau des RN comme acteur d'éducation et de sensibilisation, privilégié et innovant
- OO 2.5 : Faire des RN des actrices de leur territoire appropriées par les habitants
- OO 2.6 : Diffuser et transférer, en réciprocité, les acquis, les savoirs faire

AXE 3 – FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE LES RESERVES NATURELLES ET LEURS GESTIONNAIRES

Les réserves naturelles sont un des outils qui constitue, en France, la meilleure garantie de pérennité de la protection des patrimoines biologiques ou géologiques et de maintien ou de bonification de leur qualité écologique ou paysagère. Grâce à l'engagement et à l'expertise des personnels de leurs organismes gestionnaires, chaque réserve naturelle est progressivement devenue un espace où les habitants peuvent explorer une nature d'une rare beauté et sur lequel les acteurs institutionnels ou socio-économique peuvent s'appuyer pour accroître l'attractivité et la qualité de leur territoire. Le trésor caché que représentent les réserves naturelles mérite d'être mis en lumière.

- OO 3.1 : Concevoir une stratégie de communication
- OO 3.2 : Rendre visibles les RN dans leurs territoires
- OO 3.3 : Mobiliser les élus et responsables politiques pour soutenir et promouvoir l'outil RN
- OO 3.4 : Sensibiliser & mobiliser les citoyens en faveur de la nature
- OO 3.5 : Susciter l'engagement de mécènes locaux et nationaux

AXE 4 – ANIMER UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE VIVANTE, RESPONSABLE ET ENGAGEE

La dynamique de la communauté des membres de RNF (organismes gestionnaires et personnes physiques) constitue autant un objectif qu'une force pour la structure. Avec toutes les parties intéressées (gestionnaires, employeurs, têtes de réseaux, tutelles), RNF agit pour renforcer les capacités et les contributions des membres, dans un esprit de solidarité et de partage, de responsabilité, de convivialité et d'ouverture aux autres réseaux de gestionnaires.

- OO 4.1 : Mobiliser et responsabiliser les membres pour l'accomplissement des ambitions du réseau
- OO 4.2 : Responsabiliser les OG et Tutelles sur la contribution des membres au réseau
- OO 4.3 : Favoriser l'émergence et la valorisation des talents
- OO 4.4 : Consolider et organiser les réseaux régionaux de gestionnaires et leur lien interrégional - national
- OO 4.5 : Réduire l'empreinte écologique et sociale de RNF (de 25 %)

AXE 5 – SUSCITER DES POLITIQUES AMBITIEUSES DE PROTECTION DE LA NATURE ET D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Dernière étape d'une décentralisation des compétences et des décisions, la Loi Nôtre, prolongée par la Loi pour la reconquête de la biodiversité ont installé une nouvelle organisation des compétences de gestion des milieux naturels et d'aménagement des territoires au sein de laquelle les Régions et les EPCI sont devenus des acteurs majeurs de politiques de protection de la nature ambitieuses. Au-delà de politiques spécifiques de préservation du patrimoine naturel, qui doivent être maintenues et renforcées, c'est par l'intégration d'objectifs et de moyens clairs de protection du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme, les projets de territoires ou encore les politiques sectorielles que le défi d'une protection efficace de la nature sera gagné. RNF entend contribuer, en coopération avec les autres espaces naturels protégés français, à cette dynamique..

- OO 5.1 : Défendre une ambition nationale et internationale pour la nature
- OO 5.2 : Contribuer à l'émergence d'un positionnement politique convergent des Espaces naturels protégés français
- OO 5.3 : Faire reconnaître et positionner l'outil RN dans les politiques régionales et territoriales
- OO 5.4 : Mobiliser des financements en faveur des membres et renforcer leurs partenariats avec les financeurs



AXE TRANSVERSAL – VEILLE PROSPECTIVE, INNOVATION, EXPERIMENTATION

Pour répondre à la part d'instabilité du contexte d'intervention de RNF et des gestionnaires, qu'il soit environnemental, institutionnel, économique ou sociétal, la veille et la prospective ont vocation à alimenter les réflexions et les actions dans tous les domaines d'intervention du réseau. L'innovation et l'expérimentation sont favorisées pour faciliter l'adaptation de la structure, des gestionnaires et des RN face aux évolutions, mais aussi en tant que mode de gestion qui renforce la qualité, l'excellence, et qui répond à la richesse des dynamiques naturelles..

- OO T.1 : Structurer la veille et la prospective pour anticiper les enjeux et s'adapter aux évolutions
- OO T.2 : Construire un partenariat durable avec le monde de la recherche, à l'interface entre connaissances des « territoires RN » et gestion
- OO T.3 : Expérimenter puis diffuser sur des sujets et techniques émergents et décoiffants
- OO T.4 : Préserver des espaces d'innovation spontanée





Les membres de RNF sont invités à adresser au Conseil d'administration tout commentaire, avis, question et recommandation à l'adresse suivante : projetrnf@espaces-naturels.fr avant le 30 avril 2018.

Crédits photos : S. Barnave, A. Bouissou, C. Desplanque, B Fritsch, Y. Sellier, A. Terro, O. Tostain, F. Lepage/Cœurs de Nature/SIPA, Meigneux/Cœurs de Nature/SIPA, Cristofani/Cœurs de Nature/SIPA, amice/Cœurs de Nature/SIPA. Conception : Studio Préférences © mars 2018

CS 67524
 21075 Dijon Cedex
 Téléphone : 03 80 48 91 00
 Télécopie : 03 80 48 91 01
 Courriel : rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Aujourd'hui, la terre de demain

